



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN  
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

**DATE :** Le 28 juin 2021

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Marie-Lou Noël (maire suppléante), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Jules DeSylva (directeur général) et Elise Roussel (greffière).

**ABSENT :** aucun

**PUBLIC :** 7 personnes

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h.

**2. Divulgence de conflit d'intérêts**

La conseillère Amélie Ferron-Roussel mentionne qu'elle est employée de l'entreprise Gauthier Marine et qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêts apparent au point 4.2, mais qu'elle ne bénéficie pas personnellement de la décision du conseil sur ce point, elle s'abstiendra donc de commentaire sur le point 4.2 « Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la *Loi sur l'urbanisme* – Projet Gauthier Marine ».

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.8 « Fête du Canada ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Point à l'ordre du jour :**

**4.1 Renouvellement du contrat – Assurance collective 2021**



ATTENDU que BFL CANADA services conseils inc. (*BFL SCI*) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Shippagan dans le cadre du regroupement en assurance collective de l'AFMNB;

ATTENDU que *BFL SCI* confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Croix Bleue), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, sont justifiées;

ATTENDU que *BFL SCI* indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa cinquième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

**VILLE DE SHIPPAGAN**

  
\_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_  
MAIRE  
GREFFIER

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Shippagan et qu'ils jugent opportun de les accepter, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par la Croix Bleue concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Shippagan pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme –  
Projet Gauthier Marine**

**Sujet : Modification au zonage – Projet Gauthier Marine**

**Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet**

**Appuyé par la conseillère Patricia Godin**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Madame Rachelle Gauthier et que cette demande a pour but de permettre l'agrandissement de la quincaillerie et de l'atelier de fabrication de pièces d'acier;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage en partie tel que recommandé par le Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne, soit en laissant tomber certaines dispositions recommandées et ajustant celles-ci au projet;
- b) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 7 septembre 2021 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan située au 200, avenue Hôtel-de-Ville, N.-B. à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Plan quinquennal pour les routes provinciales désignées 2022-2026**

Après avoir pris connaissance du plan quinquennal préparé par l'ingénieur municipal pour les années 2022 – 2026 dans le cadre de l'amélioration des routes provinciales désignées à l'intérieur des limites de la Ville de Shippagan. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que la Ville de Shippagan soumette le plan quinquennal tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.4 Demande de contribution financière – Festival des pêches et de l’aquaculture**

La municipalité a reçu une demande de la présidente du Festival des pêches et de l’aquaculture, Mme Marie-Claude Gagnon, pour obtenir un coût de location réduit, si possible nul. Le Festival a fait la réservation du Centre des congrès de la Péninsule acadienne pour deux soirées et une après-midi au Centre Rhéal-Cormier en cas de mauvais temps pour leur traditionnelle parade à vélo. Considérant que le festival est une tradition bien ancrée dans la région et que la municipalité veut les appuyer, il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel de couvrir la totalité des frais pour les locations prévues, soit un montant maximal de 1 850 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

#### **4.5 Projet de location de vélos avec remise pour entrepôt**

Considérant que la Municipalité veut mettre en place un service de location de vélos pour cet été dans le bâtiment existant abritant le centre d’information touristique situé sur le lot portant le NID 20905824 et que, pour ce faire, une remise pour entreposer ces vélos de façon temporaire est nécessaire, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l’aménagement du bâtiment accessoire en question (remise) à titre d’entrepôt temporaire pour vélos soit effectué sur le lot adjacent portant le NID 20375648, car, dû au manque d’espace sur le lot déjà occupé par le centre d’information touristique, cet emplacement est essentiel à la mise en œuvre du service visé (location de vélos) par la municipalité.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

#### **4.6 Contribution - Festival Inspire**


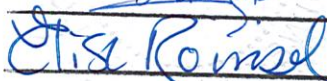
Le Festival Inspire est un festival international d’arts de rue qui rassemblent la communauté pour des festivités pendant une semaine. Le paysage urbain est modifié et agrémenté de merveilles visuelles avec des peintures murales et de l’art en direct, des installations interactives, des projections cartographiques, des spectacles de rue, du cirque, de la musique, etc. Le Festival Inspire sera à Shippagan du 19 au 24 juillet 2021 afin de faire une œuvre murale sur le bâtiment de l’ancien aréna. Pour ce faire, plusieurs partenaires financiers contribueront à cet événement, dont Gauthier Marine (3 000 \$), Corporation Centre-Ville (2 000 \$), Chambre de commerce de Shippagan (1 000 \$) et le port de Belledune (500 \$). Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la Ville de Shippagan participe financièrement à cette activité pour un montant de 3 000 \$.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

#### **4.7 Demande – Garderie communautaire Les Schtroumpfs**

La garderie communautaire Les Schtroumpfs a fait une demande au conseil municipal pour faire l’achat d’une partie du terrain adjacent à la garderie située au 203, avenue Loudun dans le but d’aménager un petit jardin communautaire et ajouter quelques espaces de stationnement. Considérant que cette garderie est un organisme sans but lucratif et qu’elle offre un service essentiel aux jeunes familles de notre communauté, il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Armand Caron de mandater l’administration d’établir un bail de location sans frais pour le terrain demandé avec la garderie communautaire Les Schtroumpfs.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**  
**VILLE DE SHIPPAGAN**

  
 MAIRE  
GREFFIER

#### **4.8 Fête du Canada**

Le maire Doumbia explique que le conseil doit se positionner sur les festivités entourant la fête du Canada en raison des découvertes de reste d'enfants autochtones dans les pensionnats canadiens, plusieurs municipalités ont annulé leurs festivités. Il mentionne qu'il pourrait y avoir un partenariat rémunéré avec une artiste autochtone pour une activité éducative et avoir une journée de réconciliation et de recueillement.

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron de tenir une activité sobre en respect avec les autochtones et de contribuer un montant de 1000 \$ pour une activité éducative pour la confection de fleurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 19h45.

#### **6. Parole au public**

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h05.